

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 1^{er} février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'EPI Condorcet, salle des Lumières, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. CADIOU, Mme PFEIFFER, adjoints, M. LEBRUN, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, Mme GARANDEAU, M. SCHOCH, Mme POURRET, M. LUCAS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. COCHERIL, Mme PRIGENT, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. KARFACH, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. COLLONGE, Mme GUILLEMOIS, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE : M. COCHERIL a donné procuration à Mme DUCAMIN.
Mme PRIGENT a donné procuration à Mme DUCAMIN.
M. SIMON a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme BASLE a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
M. RAVAUDET a donné procuration à Mme PFEIFFER.
Mme LECOQ a donné procuration à Mme PFEIFFER.
M. JAN a donné procuration à M. LEBRUN.
Mme FRIOT a donné procuration à M. LEBRUN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M. SAUREL.
Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme GARANDEAU.
Mme BILLARD a donné procuration à M. DAVID.
M. KARFACH a donné procuration à M. DAVID.
M. CHEMIN a donné procuration à Mme BOUSQUET.
Mme COSSAIS a donné procuration à Mme BOUSQUET.
M. COLLONGE a donné procuration à M. SAUREL.
Mme GUILLEMOIS a donné procuration à Mme GARANDEAU.
M. LLAVORI a donné procuration à M. SCHOCH.
M. GBADOE a donné procuration à Mme POURRET.

M. CADIOU a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

oooooooooooo

2021.001 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Après avoir débattu, le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2021.

2021.002 PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE RENNES METROPOLE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JACQUES DE LA LANDE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. Lucas),

- Émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole avant son adoption par le conseil métropolitain.

2021.003 EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE CAMERAS INDIVIDUELLES

Le Conseil municipal donne acte à Madame la Maire de la communication au conseil de la proposition d'équiper la police municipale de 3 caméras individuelles.

2021.004 AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE EUGENE POTTIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. Lucas) :

- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°19-30 dont les dépenses seront imputées sur le budget principal de la ville de l'exercice en cours et des suivants.

2021.005 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RESO SOLIDAIRE POUR L'INSERTION DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de conclure une convention de partenariat avec l'association Réso Solidaire pour l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics. Cette convention concerne l'année 2021.
- Accorde à cette association une subvention de 3 099 €.
- Autorise Madame la Maire ou son/sa représentant.e à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ville de l'année 2021.

2021.006 ZAC « LA COURROUZE » – DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF - MODIFICATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS – AVIS

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. Lucas),

- prononce un avis favorable à la modification du dossier de réalisation de la ZAC la Courrouze ;
- prononce un avis favorable à la modification du programme des équipements publics de la ZAC la Courrouze intégrant le projet de gare bus.

2021.007 ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AE N°128, LA BASSE CHEVROLAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n° 128 au prix de 5 000 € hors frais ;
- Autorise Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer l'acte authentique, et tout complément s'y rapportant ;
- Dit que l'acte sera établi par Me Richard LEVIONNOIS, notaire à Saint-Gilles ;
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

2021.008 DECISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE DU 8 DECEMBRE 2020 AU 13 JANVIER 2021

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

.....

Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 février 2021.

Marie DUCAMIN

Maire de St-Jacques-de-la-Lande